



MAKE FISHING FAIR

Feuille de route

Une feuille de route pour parvenir à une pêche équitable et soutenir les petits pêcheurs en Europe



Introduction

Depuis plus de trois décennies, le potentiel et l'importance de la pêche artisanale¹ ont été mis en avant dans de nombreux forums internationaux et européens pertinents, et certaines avancées limitées ont été réalisées, reconnaissant sa valeur et son potentiel pour contribuer à la solution aux problèmes liés à la santé des mers européennes et à la sécurité alimentaire qui y est associée. Malgré cela, cela ne s'est pas suffisamment traduit par des changements concrets permettant à la pêche artisanale (PA) d'assurer des moyens de subsistance décents et de réaliser son potentiel.

Le forum « Make Fishing Fair », qui se tiendra une semaine avant le dialogue sur la mise en œuvre de la pêche artisanale organisé par la DG Mare, arrive à point nommé pour faire le point sur la situation actuelle du secteur de la pêche artisanale et les pressions cumulées auxquelles il est confronté. La pêche artisanale a atteint un point de basculement dans son déclin, qui sera de plus en plus difficile à inverser si des mesures urgentes ne sont pas prises. L'UE ne peut se permettre de retarder davantage la protection et la promotion de ce secteur et son potentiel à légiférer et à orienter des politiques équitables pour les pêcheurs, les générations futures et la nature.

Si le Pacte pour les océans fait du soutien à la pêche artisanale une priorité et décrit des mesures pertinentes² qui pourraient constituer des avancées positives, il ne fournit toutefois aucun détail sur la nature de ce soutien ni sur la manière dont cette priorité sera garantie dans la future loi sur les océans. Cela est essentiel pour garantir la survie de la pêche artisanale, en veillant à ce que l'application des politiques protège leurs droits et reflète les besoins spécifiques des petits pêcheurs, plutôt que d'appliquer une approche unique qui favorise les opérations à grande échelle et à fort impact.

¹ Nous utilisons la définition de la pêche artisanale donnée par le FEAMP, à savoir les navires de moins de 12 mètres utilisant des engins passifs. Bien que cette définition unique soit imparfaite et ne tienne pas entièrement compte des différences régionales, nous la considérons comme une classification « suffisamment bonne ».

² Le Pacte pour l'océan définit concrètement les éléments suivants : soutien prioritaire à la pêche artisanale. Les mesures pertinentes comprennent la publication d'un vademecum présentant les meilleures pratiques que les États membres pourraient utiliser dans l'attribution des possibilités de pêche afin d'améliorer la transparence et de promouvoir une pêche durable, ainsi qu'un dialogue dédié à la mise en œuvre

. La Commission envisagera également la création d'un conseil consultatif dédié

Notre appel à l'action

Dans ce contexte, nous appelons les **institutions européennes** à établir d'ici 2026 un **plan d'action pour la pêche artisanale en Europe**, intégrant les principes des directives volontaires de la FAO sur la pêche artisanale (directives SSF), sur la base d'une approche politique et de gestion différenciée entre la pêche artisanale et la pêche à grande échelle (LSF).

Ce plan devrait inclure des mesures concrètes assorties d'un calendrier contraignant pour les institutions européennes et les États membres, notamment les éléments suivants :

- Restaurer les stocks halieutiques en utilisant de meilleures données scientifiques et les connaissances traditionnelles afin de rétablir la santé des écosystèmes
- Protéger la pêche artisanale contre l'impact des secteurs concurrents de l'économie bleue en lui garantissant un accès préférentiel et des droits de propriété dans les eaux territoriales, étendus à la zone des 6 milles et des 12 milles marins, le cas échéant
- Appliquer des systèmes de cogestion adaptatifs dans toutes les zones côtières
- Garantir une répartition équitable des possibilités de pêche sur la base de critères sociaux, économiques et environnementaux
- Favoriser le renouvellement générationnel en supprimant les obstacles et en offrant des incitations, des formations, du mentorat et des moyens de subsistance décents aux jeunes pêcheurs.
- Construire des communautés résilientes capables de s'adapter au changement climatique
- Garantir un accès équitable au soutien sectoriel et aux marchés
- Promouvoir l'égalité des sexes en reconnaissant la contribution des femmes et en garantissant une participation et des opportunités égales

Priorités clés pour un avenir équitable et durable

1. Restaurer les stocks halieutiques en utilisant de meilleures données scientifiques et les connaissances traditionnelles pour rétablir la santé des écosystèmes

Sans poissons, il n'y a pas d'avenir, et actuellement, cela constitue une menace majeure dans tous les bassins maritimes. Nous devons restaurer les stocks halieutiques et la fonctionnalité des écosystèmes. Cela nécessite des zones marines protégées cogérées, des plans de restauration, une gestion efficace des pêches et une utilisation optimale des connaissances scientifiques, en tenant compte de tous les facteurs qui affectent les stocks halieutiques, combinées aux connaissances empiriques et traditionnelles des pêcheurs pour éclairer les décisions de gestion. Dans un premier temps, nous demandons la création d'un conseil consultatif dédié à la pêche artisanale.

La Commission européenne doit en priorité revoir le processus d'avis scientifiques et la mise en œuvre des plans de gestion par zone (MAP), donner la priorité aux pêcheries à faible impact, utiliser le BMSY comme point de référence cible et remédier aux lacunes qui compromettent la reconstitution des stocks halieutiques. Pour ce faire, le mieux est de fixer des quotas qui favorisent la constitution de la biomasse, en tenant compte de la taille des poissons et de la structure d'âge des populations, et de donner la priorité à la pêche destinée à la consommation humaine directe (en particulier les captures de la pêche artisanale) plutôt qu'à la pêche de réduction pour la production de farine et d'huile de poisson.

Nous exhortons la Commission européenne à utiliser tous ses pouvoirs en tant que gardienne des traités pour faire respecter les règlements existants, notamment en établissant un programme concret et ambitieux de mesures visant à atteindre le « bon état écologique » requis par la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM).

Nous appelons à la suppression des lacunes dans la mise en œuvre du règlement de contrôle, notamment l'exemption des exigences de déclaration de la marge de tolérance pour les captures non triées de petits pélagiques. Les mesures prévues par le règlement de contrôle devraient être complétées par l'utilisation de techniques de contrôle modernes telles que l'ADN environnemental afin de renforcer la conformité et d'améliorer la surveillance des captures non triées, tout en renforçant la lutte contre la pêche récréative illégale, notamment en supprimant la nageoire caudale de toutes les captures débarquées par les pêcheurs récréatifs européens.

2. Protéger la pêche artisanale contre les secteurs concurrents de l'économie bleue en lui garantissant un accès préférentiel dans les eaux territoriales, étendu jusqu'à la limite des 6 milles et des 12 milles marins, le cas échéant.

La pêche artisanale doit être placée au cœur de l'économie bleue, en reconnaissant les droits fonciers et coutumiers du secteur de la pêche artisanale et en la protégeant

contre la compression spatiale due à des activités concurrentes ou incompatibles par la création de « zones de gestion à petite échelle ».

Nous préconisons une approche de l'économie bleue qui s'appuie sur des fondements sociaux et respecte les limites écologiques et les objectifs marins (bon état écologique), ainsi qu'un processus inclusif d'aménagement de l'espace marin, dans lequel les petits pêcheurs sont encouragés à participer efficacement.

Les petits pêcheurs doivent être effectivement inclus et pouvoir participer de manière significative à la planification spatiale maritime et à la gestion intégrée des zones côtières, sur un pied d'égalité avec les autres parties prenantes. Les connaissances locales, traditionnelles et empiriques des petits pêcheurs devraient être prises en compte, au même titre que les avis scientifiques, dans les décisions concernant la petite pêche.

La loi sur les océans doit reconnaître les droits coutumiers de la pêche artisanale (accès aux zones et aux ressources halieutiques) et protéger le secteur contre l'empiètement des secteurs plus puissants de l'économie bleue en établissant une zone de régénération, en accordant un accès préférentiel dans leurs eaux territoriales, s'étendant jusqu'aux limites de 6 et 12 milles marins lorsque cela est approprié pour la pêche artisanale à faible impact, où les plans de gestion sont établis dans le cadre de programmes de cogestion.

Améliorer la collecte de données et la recherche afin de fournir des données précises sur les impacts écologiques, socio-économiques et cumulatifs des activités de l'économie bleue, y compris la pêche récréative et les nouvelles activités énergétiques.

3. Appliquer des systèmes de cogestion adaptive dans toutes les zones côtières

Appliquer une cogestion adaptive dans toutes les zones côtières, en commençant par les zones marines protégées et les plans de restauration, qui inclut les petits pêcheurs, en garantissant leur participation aux prises de décision guidées par l'inclusion, la transparence, la responsabilité et l'équité dans les eaux côtières européennes.

La loi sur les océans devrait clairement faire de la cogestion une obligation, en définissant les rôles et les responsabilités partagées des autorités et des petits pêcheurs, et exhorter les États membres à mettre en place des cadres juridiques spécifiques qui intègrent ce système de gouvernance dans les eaux côtières. Ces cadres devraient garantir que des ressources financières suffisantes soient allouées dans les budgets nationaux annuels pour soutenir les systèmes de cogestion et le dialogue social, permettre une mise en œuvre efficace et renforcer les capacités nécessaires à une participation significative des petits pêcheurs aux processus décisionnels.

4. Garantir l' allocation équitable des possibilités de pêche basées sur des critères sociaux, économiques et environnementaux

Les petits pêcheurs devraient bénéficier d'un accès préférentiel aux ressources halieutiques, sur la base de critères sociaux, culturels, économiques et environnementaux, et des efforts devraient être déployés pour mettre fin à la privatisation de l'accès aux ressources halieutiques.

Afin de combler le fossé entre la mise en œuvre et le plein potentiel de l'article 17, des lignes directrices claires et une pondération de ces critères sont nécessaires.

Le « vadémecum » devrait déboucher sur un plan de mise en œuvre contraignant pour l'application intégrale de l'article 17 et fournir des orientations en matière de bonnes pratiques en matière de durabilité sociale, économique et environnementale, ainsi que sur la manière dont ces bonnes pratiques peuvent être encouragées par l'attribution des possibilités de pêche.

Les lignes directrices devraient recommander des critères, des pondérations, des indicateurs et des méthodes de mesure permettant aux États membres de mettre en œuvre l'article 17 de manière équitable et dans l'esprit de la loi. Elles devraient garantir une attribution équitable aux flottes artisanales, par exemple en réservant au moins 20 % des possibilités totales (TAC et effort) dans les pêcheries gérées par des TAC et des quotas, avec des garanties pour prévenir l'érosion et une gestion transparente, comme l'illustre le pool réservé côtier du Danemark. Les attributions devraient également faciliter l'accès des nouveaux arrivants, des jeunes pêcheurs et des femmes, qui se heurtent actuellement à des obstacles.

Nous exhortons la Commission européenne à utiliser tous ses pouvoirs en tant que gardienne des traités pour garantir l'application de l'article 17, y compris par le biais de procédures d'infraction, et à inclure ces lignes directrices en tant que dispositions spécifiques dans la loi sur les océans, en supprimant les captures historiques comme critère exclusif d'attribution des possibilités de pêche.

5. Favoriser le renouvellement générationnel en supprimant les obstacles et en offrant des incitations, des formations, du mentorat et des moyens de subsistance décents aux jeunes pêcheurs.

L'avenir de la pêche en Europe dépend de ses jeunes, de leur engagement et de leur satisfaction à l'égard d'un métier qui peut présenter des difficultés susceptibles d'en réduire l'attrait. La publication d'un plan d'action pour la pêche artisanale en Europe est un moyen de répondre au problème crucial du renouvellement générationnel dans le secteur de la pêche, qui menace la viabilité à long terme de la pêche artisanale. Ce plan doit avoir pour objectif d'offrir aux jeunes et aux nouveaux arrivants des perspectives de revenus décents et sûrs à long terme.

Les obstacles à l'entrée d'une nouvelle génération dans le cadre de la mise en œuvre des politiques existantes, de la formation et de l'octroi de licences doivent être traités par des mesures qui incitent une nouvelle génération de petits pêcheurs, notamment en leur garantissant l'accès aux quotas, en leur apportant un soutien financier et en mettant en place des structures pour leur formation officielle, y compris en ligne.

Soutenir les jeunes travailleurs du secteur de la pêche par un appui technique et des conseils administratifs, mettre en place des programmes de mentorat et d'apprentissage ainsi que des formations, notamment sur les compétences en matière de leadership et de communication. Mettre en place des formations concrètes et spécifiques adaptées aux besoins des petits pêcheurs, tout au long de leur vie. Promouvoir la recherche et le développement spécifiques à la pêche artisanale, qui doivent être encouragés et financés par des programmes de recherche européens et nationaux. Explorer davantage et soutenir les programmes et initiatives de propriété collective tels que le projet Mer de Liens.

Soutenir la création de réseaux de jeunes et de groupes de partage d'informations, tels que le Low Impact Fishers Youth Network, afin que leur voix soit prise en compte dans les processus décisionnels qui auront une incidence sur leur avenir.

Garantir des conditions de travail décentes et des droits sociaux aux petits pêcheurs artisiaux, tels que l'accès à la sécurité sociale, une protection sanitaire appropriée, l'éducation et la sécurité en mer, de manière à renforcer l'attractivité du secteur pour les jeunes.

Si elle est clairement soutenue par des politiques et des financements, la transition énergétique pourrait servir de catalyseur tant sur le plan environnemental que social, en améliorant les conditions de travail, en rehaussant le profil du secteur et en attirant de jeunes recrues dans la flotte de la pêche artisanale.

6. Construire des communautés résilientes capables de s'adapter au changement climatique

Élaborer, en collaboration avec les communautés de pêcheurs, des politiques et des plans spécifiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, y compris des mesures de restauration visant à garantir la santé des écosystèmes marins et d'eau douce, ainsi que des mesures visant à atténuer les chocs environnementaux et économiques, afin de réduire les risques de catastrophe et d'améliorer les interventions d'urgence.

Soutenir une approche adaptive de la gestion des pêches qui tienne compte de l'impact du changement climatique et réponde aux besoins spécifiques des petits pêcheurs et des travailleurs du secteur de la pêche.

Soutenir les initiatives qui améliorent la résilience des communautés, en particulier face à la rareté des ressources, en les aidant à réduire les pertes après récolte et/ou à développer des ressources alternatives, notamment par la mise au point de solutions innovantes pour la valorisation et l'utilisation des espèces envahissantes ou de mesures de sécurité pour la manipulation de nouvelles espèces toxiques.

7. Garantir un accès équitable au soutien sectoriel et aux marchés

Les petits pêcheurs devraient bénéficier d'un accès équitable et transparent au soutien financier et aux subventions, en donnant la priorité à une transition juste et à la durabilité, avec un accès sûr au marché tout en prévenant la surpêche. Les résultats économiques de l'

entreprise, mesurée en termes de bénéfice net sans subventions, doit être prise en compte.

Un fonds dédié à la pêche artisanale devrait soutenir sa transition énergétique, le renouvellement de sa flotte, les pratiques durables, l'accès au marché et les technologies ou outils numériques mis au point par les pêcheurs, avec un renforcement des capacités, un soutien technique et une réduction des charges administratives afin de garantir un accès complet. Un tel fonds devrait inclure l'accès à des technologies de propulsion à faibles émissions et à une conception de navires respectueuse du climat. Les flottes artisanales devraient être prioritaires pour ces investissements en raison de leur empreinte carbone déjà faible et de leur forte contribution socio-économique aux zones côtières.

Les systèmes alimentaires locaux, équitables et durables devraient être renforcés afin d'améliorer l'accès au marché et la rentabilité, notamment les infrastructures, les initiatives de chaînes de valeur directes et courtes telles que les programmes de pêche soutenus par la communauté, et un système de garantie participatif (PGS) dédié à la pêche artisanale, fondé sur des valeurs environnementales, sociales et culturelles. Les produits de la pêche de l'UE doivent pouvoir concurrencer les importations sur un pied d'égalité, en étant soumis à des normes et réglementations équivalentes.

Renforcer les capacités des organisations de la pêche artisanale en éliminant les charges administratives et en augmentant les financements spécifiques afin de créer davantage d'organisations de producteurs (OP) dédiées à la pêche artisanale, tout en accordant une pleine reconnaissance (et un soutien) aux organisations existantes.

8. Parvenir à l'égalité des sexes dans le secteur de la pêche

Le rôle essentiel des femmes dans le secteur de la pêche, souvent informel et sous-estimé, doit être reconnu et soutenu pour sa contribution à l'économie, à la sécurité alimentaire et à la pêche durable. Les femmes sont confrontées à des contraintes liées aux normes traditionnelles et culturelles ancrées dans le patriarcat, qui limitent leur visibilité et leurs opportunités.

Une participation équitable à la gouvernance et à la prise de décision dans le secteur de la pêche doit être garantie, afin de permettre aux femmes d'apporter leurs connaissances et leur expérience, grâce à un soutien efficace et à des pratiques inclusives. La voix et les organisations des femmes doivent être renforcées afin d'accroître leur visibilité, de favoriser leur leadership, de promouvoir l'action collective et de soutenir la prochaine génération de leaders.

Les moyens de subsistance des femmes doivent être protégés par le biais des principes du travail décent, notamment la sécurité sociale, la protection de la santé (reconnaissance des maladies professionnelles) et les prestations telles que les congés de maternité et de paternité. Des recherches ciblées et des données ventilées par sexe sont nécessaires pour comprendre et soutenir les contributions des femmes. Les programmes de renforcement des capacités doivent promouvoir les compétences en matière de leadership et d'skills professionnelles pour les femmes, tout en développant des technologies sensibles au genre et

des conditions de travail appropriées doivent être mises en place pour répondre aux besoins spécifiques des femmes dans le secteur de la pêche.

L'importance et la marginalisation de la pêche artisanale à faible impact

La pêche artisanale () soutient un mode de vie qui joue un rôle socio-économique essentiel dans les communautés côtières et insulaires, en fournissant des moyens de subsistance et des activités économiques, en particulier dans les régions où il existe peu d'alternatives. Au-delà de sa valeur économique, la pêche artisanale préserve également le patrimoine culturel immatériel et les connaissances traditionnelles, et contribue à la diversité bioculturelle. La pêche artisanale est distincte et très différente des activités de pêche à plus grande échelle et plus industrialisées, et doit être traitée comme telle.

Selon les critères fournis par le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMP) et utilisés par le Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP), la pêche artisanale (navires de moins de 12 mètres utilisant des engins non remorqués) représente plus de 70 % de la flotte, génère au moins 50 % des emplois dans le secteur de la pêche et une part importante de la valeur ajoutée (15 % de la valeur des captures débarquées), tout en ne représentant que 6 % du volume, ce qui cause le moins de dommages à l'environnement, contrairement à la pêche à grande échelle, qui a un impact important. À l'échelle mondiale, la pêche artisanale est le premier employeur des océans, devant l'ensemble des autres secteurs de la pêche, du pétrole et du gaz, du transport maritime et du tourisme (OCDE 2016, Smith et Basurto (2019).

La pêche artisanale (SSF) est principalement constituée de micro- et nano-entreprises familiales qui soutiennent toute une série d'activités annexes, notamment l'administration, la gestion commerciale et la manutention du poisson, et contribuent à répartir largement les avantages socio-économiques. Malgré ses avantages, ce secteur a été marginalisé et privé de possibilités de pêche et de soutien sectoriel pendant des décennies, ce qui a eu un impact sur la résilience globale des communautés de pêcheurs européennes.

La pêche artisanale fait partie de la solution

Avec un espace politique et un soutien approprié, la pêche artisanale pourrait faire partie de la solution et changer la donne pour les mers en difficulté de l'Europe. La PIP a le potentiel de jouer un rôle plus important dans le renforcement de la sécurité alimentaire européenne, d'apporter une contribution essentielle à la mise en œuvre des objectifs du Pacte vert pour 2030 et 2050 et de faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, y compris la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Cependant, la mise en œuvre partiellement déficiente des politiques communes de la pêche (PCP) successives, qui a favorisé la pêche à grande échelle et à haut rendement, a conduit à une distorsion des ressources marines, avec la surexploitation de nombreux stocks importants et la concentration du capital de pêche, de l'accès aux possibilités de pêche et de l'influence entre les mains d'un nombre toujours plus restreint d'acteurs. Cela met en péril la sécurité et la souveraineté alimentaires de l'Europe et compromet les perspectives d'avenir des communautés côtières.

Les activités de l'économie bleue telles que les formes destructrices de pêche industrielle, les projets d'exploitation pétrolière, gazière et d'énergies renouvelables mal évalués et mal planifiés, l'aquaculture à l'échelle industrielle, la pollution et le tourisme de masse ont eu des effets néfastes sur les moyens de subsistance des petits pêcheurs et ont perturbé l'équilibre écologique nécessaire à la préservation des ressources aquatiques vivantes. Cela a un impact durable sur l'approvisionnement durable en poisson, la gestion des ressources aquatiques, l'emploi et le renouvellement générationnel.

Considérations finales : nous devons rendre la pêche équitable.

Sans un soutien politique adéquat et la mise en œuvre des mesures susmentionnées, le secteur de la pêche artisanale risque de continuer à décliner et de finir par disparaître. Cela se fera au détriment des communautés côtières, de leurs économies locales, de leur approvisionnement alimentaire, de leurs traditions, de leur culture, de leurs connaissances et de leurs compétences, ainsi que des générations futures qui perdront tout cela et verront s'envoler la possibilité d'exploiter leur potentiel pour atteindre des objectifs plus larges en matière de durabilité sociale, environnementale et économique.

Nous sommes donc déterminés à travailler ensemble pour veiller à ce que cet appel à l'action soit largement diffusé, intégré et mis en œuvre à tous les niveaux.

Signé par

Associazione Casette dei Pescatori

Casa dei Pesci

Cooperativa San Leopoldo

Associazione Pescatori di Pantelleria

Isole Eolie Pesca Responsabile

Association des Ligneurs de la Pointe de Bretagne

Union des communautés des prud'hommes pêcheurs de Méditerranée (UCPPM)

Prud'homie de Saint Raphaël

Pleine Mer

Latvian Fishermen Federation

Fischereischutzverband Schleswig-Holstein

Association of Small Coastal Fishermen of the Adriatic

European Association of fishermen at the black sea

Marsempre

Scottish Creel Fishers Association

Sveriges Yrkesfiskare Ekonomiska Förening (SYEF)

PO Kustfiskarna Bottenhavet Ekonomisk Förening

Ålands Fiskare r.f.

Foreningen for Skånsomt Kystfiskeri Producentorganisation (FSK-PO)

Irish Islands Marine Resource Organisation (IIMRO)

C-LIFE

Pot Fishing Agency

Pescartes

Asociación de atuneros con linea de mano del mediterráneo

Miracanarias

Cofradía la restinga (El Hierro)

Mulleres Salgadas



Bivdu

Norges Kystfiskarlag

Snowchange

Federatia Delta Dunarii

Erris Lobster Conservation and Restocking Association

Zygi Fishermen Association

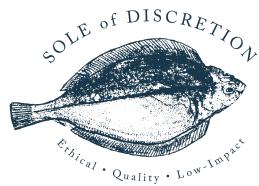
Wolińskie Stowarzyszenie Rybaków Empesca't

Associazione Casette dei Pescatori

Arts Menors Costa Brava

Darłowska Grupa Producentów Ryb i Armatorów Łodzi Rybackich

Supportive Organisations



À propos de Make Fishing Fair

La campagne **Make Fishing Fair** est menée par des petits pêcheurs de toute l'Europe qui cherchent à rétablir l'équilibre entre la pêche artisanale à faible impact et les opérations industrielles à fort impact grâce à une transition juste. Le forum Make Fishing Fair réunira 45 pêcheurs de 17 pays ainsi que des décideurs politiques, des scientifiques et des ONG afin de relever les défis urgents auxquels le secteur est confronté. Le forum vise à renforcer la solidarité entre les pêcheurs, à élargir le soutien à la pêche artisanale et à garantir que leur voix reste au centre des discussions politiques de l'UE avant les dialogues de mise en œuvre.

30 ans d'action en faveur de la petite pêche européenne

1995 [Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO](#) : l'article 6.18 appelle à garantir aux petits pêcheurs et des pêcheurs artisiaux à des moyens de subsistance sûrs et équitables, avec un accès préférentiel aux zones de pêche traditionnelles relevant de la juridiction nationale. (Fondation mondiale pour les droits des petits pêcheurs.)

2009 Avril : [le Livre vert de l'UE sur la réforme de la PCP](#) propose une approche différenciée pour la pêche artisanale (SSF) et la pêche industrielle (LSF).
Novembre : [la déclaration de l'atelier de Bruxelles sur la pêche artisanale et la réforme de la PCP](#) renforce le plaidoyer en faveur de l'intégration des voix de la pêche artisanale dans la politique de l'UE.

2010 Campagne Ocean2012 : promeut l'attribution des possibilités de pêche à ceux qui pêchent de manière durable et apportent le plus grand bénéfice à la société.

2012 Mai : les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts sont approuvées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations unies.
Novembre : [le premier congrès européen des pêcheurs artisiaux adopte une déclaration](#) qui définit une vision commune pour les petits pêcheurs européens et appelle à la création de LIFE

Le deuxième congrès européen des pêcheurs artisiaux renforce la coopération régionale.

2013

Adoption de la nouvelle politique commune de la pêche (PCP) — introduction de l'article 17, qui promeut une répartition plus équitable et durable des possibilités de pêche.

2014 Adoption des Directives volontaires de la FAO pour garantir une pêche artisanale durable — un cadre mondial reliant la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté.

2015 Adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies — comprend l'ODD 14.b, qui garantit l'accès des petits pêcheurs aux ressources marines et aux marchés.
Création officielle de LIFE (Low Impact Fishers of Europe) ; ouverture d'un bureau à Bruxelles pour représenter la pêche artisanale au niveau de l'UE.

2018 Lancement du Plan d'action régional pour la pêche artisanale (RPOA) en Méditerranée et en mer Noire — première feuille de route régionale pour une pêche artisanale durable.

2019 La campagne « A Fair Deal for SSF » (Un accord équitable pour la pêche artisanale) appelle à réparer les injustices historiques et à promouvoir un accès équitable aux ressources.

2021 Octobre : LIFE & Our Fish publient un rapport sur les possibilités de pêche en tant que moteur du changement.
Novembre : LIFE publie une déclaration sur la mise en œuvre de la PCP, soulignant la nécessité d'une approche différenciée pour la pêche artisanale.

2022 Juin : Conférence des Nations Unies sur les océans (Lisbonne) — Les organisations de pêche artisanale du monde entier s'unissent dans un « appel à l'action » pour la mise en œuvre de l'ODD 14.b.

Résolutions du Parlement européen sur la mise en œuvre de l'article 17 et sur la situation et les perspectives d'avenir de la pêche artisanale dans l'UE

2023 Novembre : LIFE publie un appel à l'action pour une meilleure mise en œuvre de la PCP grâce à une approche différenciée.

Atelier régional de l'IYAFA (Galice, Espagne) : adoption d'une « déclaration générale » et d'un « plan d'action pour les femmes dans le secteur de la pêche ».

Résolution du Parlement européen sur la cogestion dans le secteur de la pêche de l'UE et le rôle du secteur dans la mise en œuvre des mesures de gestion.

2024 Mai : Lancement de la campagne « Make Fishing Fair » (Rendre la pêche équitable) — 38 groupes de pêcheurs et 20 ONG réclament un accès équitable aux quotas, une transition juste et la transparence des subventions et des allocations.

Juillet : le manifeste pour la Xe législature (2024-2029) définit les priorités politiques de la pêche artisanale pour le prochain mandat de l'UE.

2025 Février : LIFE présente son point de vue sur le Pacte pour les océans afin d'influencer la gouvernance mondiale des océans.

Mars : événement parlementaire « Make Fishing Fair » réunissant des pêcheurs artisanaux de toute l'Europe et du Royaume-Uni au Parlement européen afin de plaider en faveur d'un accès plus équitable aux possibilités de pêche et d'un soutien accru aux pratiques à faible impact.

Juin : l'appel à l'action des pêcheurs gagne en visibilité lors de l'UNOC3, mettant les questions relatives à la pêche artisanale sur le devant de la scène mondiale.

Septembre : LIFE s'adresse au commissaire Kadis au sujet du Vadémécum relatif à l'article 17, renforçant les principes d'attribution équitable.



blue ventures
beyond conservation



The Make Fishing Fair Campaign is a partnership between
the Low Impact Fishers of Europe and Blue Ventures